



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## Universitätsbibliothek Paderborn

### **Histoire Secrète De La Cour De Berlin, Ou Correspondance D'Un Voyageur François, Depuis le 5 Juillet 1786 jusqu'au 19 Janvier 1787**

Ouvrage Posthume

**Mirabeau, Honoré-Gabriel de Riquetti de**

**[S.l.], 1789**

Mémoire Remis à la Cour de France, sur la Déclaration que la Russie a  
fuite à la Courlande, & qui se trouve dans les Gazettes de Leyde du 20 Mai  
au 3 Juin 1786.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52677](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52677)

berg. Je comprends assurément que les circonstances du moment ne font rien moins que favorables ; mais cet assentiment même chaleureux d'un très-excellent politique m'enhardit à prier qu'on prenne en considération mon mémoire , ne fût-ce que pour l'avenir , & que l'on me donne quelques instructions sur la manière dont je pourrois tâter , à cet égard , le Duc de Courlande que je vais trouver à Berlin , & les principaux personnages de la Courlande avec qui je puisse très-facilement correspondre , mon métier de voyageur connu & avide de faits & de résultats , me donnant de grandes facilités pour parler de tout.

---

### M É M O I R E (\*)

*REMIS à la Cour de France , sur la Déclaration que la Russie a faite à la Courlande , & qui se trouve dans les Gazettes de Leyde du 20 Mai au 3 Juin 1786.*

LA Courlande vient d'être menacée officiellement d'encourir l'indignation de la Souveraine des Russies , dans le cas où seroit fondé le bruit qui s'est répandu au sujet de l'abdication du Duc de Courlande , en faveur du Prince de Wurtemberg , général au service de Prusse.

On fait que le Duc actuel , Ernest-Jean , homme féroce , abhorré dans son pays au point de n'y pouvoir rester , quand il ne craindroit pas les violences du cabinet de Pétersbourg , est fils du fameux Biron , réintégré Duc de Courlande , en 1760 , par l'influence , ou plutôt par

(\*) Voici apparemment le mémoire dont il est question dans la lettre précédente.

la terreur de la Russie, qui chassa, à l'aide de quarante mille soldats, Charles de Saxe, oncle de l'Électeur, & Duc légitime, pour installer l'ancien favori d'Elisabeth, qu'une intrigue de cour venoit de rappeler de Sibérie. On fait aussi que cet Ernest-jean a, plus d'une fois, éprouvé tout le poids des ressentimens de Catherine II; qu'il a été relégué près de vingt années en Sibérie; que son influence est nulle en Courlande, & son abdication universellement désirée.

Ce qui n'est pas aussi connu, ou plutôt ce qui est très-secret, c'est qu'un *Ukase* lui enjoignit, il y a six ans, d'avoir à remettre son Duché au Prince Potemkin, & que par le conseil du chancelier Taubé & du chambellan Howen, il conjura l'orage en faisant passer au Prince Potemkin, ( alors & toujours fort dérangé ) deux cents mille ducats. C'est Rafon, secrétaire du cabinet du Duc, qui fut chargé de porter cette somme.

La crise recommence aujourd'hui, soit parce que Potemkin, en attendant l'exécution de ses grands projets, qui tiennent peut-être au système oriental ou à des circonstances qui ne sont pas mûres, veut ramasser cette bonne fortune; soit parce qu'il a besoin d'argent; soit, & surtout parce qu'on sent combien le Duc de Courlande, las de son existence précaire, devenu par ses économies & son avarice, l'un des plus riches Princes de l'Europe; amolli par l'adversité, la vieillesse & les instances journalières de sa dernière femme qui a pris sur lui quelque empire, aspire à se mettre à l'abri des événemens. Le cabinet de Pétersbourg n'ignore aucune de ces choses; il craint sans doute que celui de Berlin ne forme quelque spéculation sur la Courlande, à l'aide d'un nouveau Duc, tout entier à sa disposition. Les

conditions qui donnoient à la Pologne un droit de protectorat sur la Courlande , ayant cessé par le fait d'avoir force de loi, au moment où cette République anéantie s'est trouvée dans l'impossibilité de les remplir , il n'est pas absurde d'appréhender que la Prusse ne se subroge à la place de la Pologne , & ne consolide ainsi à son profit le fait par le droit.

En effet , la Courlande est loin d'être un pays méprisable. Son climat assez froid , puisqu'elle est située par le 57<sup>me</sup> degré de latitude , n'est cependant pas insupportable ; son étendue est de 80 lieues de longueur sur 50 de largeur ; son terrain est fertile & ses productions naturelles sont précieuses pour toutes les puissances maritimes & commerçantes. Deux principales rivières navigables ( l'A & la Windau ) la coupent de l'Orient à l'Occident. Plusieurs ruisseaux & canaux la traversent en tout sens. Elle a deux ports sur la Baltique , ( Windau & Liebau.) Dans l'état d'impuissance & d'inindustrie où elle se trouve , son commerce actif ou passif n'occupe pas moins de six à sept cents vaisseaux de trois à quatre cents & même à huit cents tonneaux. Elle contient sept à huit petites villes ; on évalue sa population à plus d'un million & demi d'habitans ; & l'on peut juger que les propriétaires n'y sont pas misérables , par cette seule circonstance que les revenus du Duc régnant , qui a si peu d'influence dans cette république , montent environ à deux cents mille louis annuels..... Telle est en apperçu la situation de la Courlande.

Il seroit parfaitement inutile d'établir ici que cette République étant un Etat libre , dont le chef est purement électif , de sorte qu'il peut bien abdiquer , mais non pas céder ses droits ; la Russie n'a pas celui de se mêler des affaires

de la Courlande, qui devroit être indépendante de fait comme elle l'est de droit. Le mot droit est vuide de sens lorsqu'on l'oppose à celui de force. La Russie est depuis long-tems en possession de vexer la Courlande au dedans & au dehors, de lui dicter ses choix, de contraindre ses suffrages, d'extorquer ou d'arracher son or, ses denrées, ses hommes; & c'est de tout temps qu'elle s'est fait un principe de familiariser les cours de l'Europe avec l'idée que la Courlande n'occupe un rang dans le monde qu'autant que la Russie veut bien en disposer..... Tout cela est connu.

Ce que je voudrois examiner ici en peu de mots, c'est :

1<sup>o</sup>. Si nous n'avons pas un intérêt évident à établir un autre ordre de choses.

2<sup>o</sup>. Si nous en avons les moyens.

La Courlande retardée & opprimée par toutes sortes de tyrannies intérieures & extérieures, n'a pas une manufacture; elle abonde en munitions navales de tous les genres. Il est donc entr'elle & la France qui tient le premier rang parmi les nations industrieuses, des rapports que la nature des choses établit sur les diverses especes de productions des deux pays, productions dont l'échange le plus direct feroit naître le commerce le plus avantageux.

En effet, il existe bien actuellement une sorte d'échange entre la Courlande & la France; mais d'une maniere si peu directe, que ce n'est que de la seconde ou troisieme main, par l'entremise des Hollandois, des Anglois, des Suédois, Danois, Prussiens, Villes Anseatiques, &c. Cette entremise absorbe & détruit pour nous les bénéfices de ce commerce précieux, qui ne devroit pas moins que nous procurer avec abondance & à un prix modique, inconnu dans nos chantiers & dans nos mar-

chés , les bois de construction , de mâture , de charonnage , de marqueterie , &c. &c. , les grains , les viandes , les poissons salés , les légumes &c. &c. , dont les retours naturels feroient toutes les productions de notre industrie , depuis la plus grossiere jusqu'à la plus perfectionnée ( car il n'en existe d'aucun genre dans la Courlande ) , que les Courlandois , très-conformateurs , & très-avides de luxe , même de celui de décoration , tiendroient déformais de nous à des prix tolérables , & cependant infiniment lucratifs pour nos fabriques.

L'avantage de ce commerce direct ne feroit pas seulement pécuniaire : outre l'influence que des liaisons intimes avec la Courlande nous donneroient sur la Baltique & dans cette partie du Nord , où nous deviendrions les médiateurs entre la Prusse , la Pologne , qui éprouvera nécessairement bientôt une nouvelle métamorphose , & la Russie ; la France s'assureroit par un traité de commerce avec la Courlande deux ports sur la Baltique , au moins neutres , & presque exclusifs. Ils nous serviroient en guerre comme en paix de lieux de dépôt & d'approvisionnement pour la plupart des matériaux nécessaires à notre marine royale & marchande , & compenseroient puissamment le désavantage toujours plus imminent que nous préparant dans le Nord , c'est-à-dire dans la mine des marins , les liaisons étroites de l'Angleterre & de la Russie. L'Angleterre offre à l'observateur attentif tous les symptômes qui peuvent menacer les possessions des Hollandois dans des Indes , & annoncer le desir d'une revanche. La Russie peut dès aujourd'hui ravir à la France une bonne partie des moyens de la guerre maritime dans les mers d'Europe.

On ne fauroit trop se hâter de changer cet ordre de choses.

Et prenez garde qu'il nes'agit point ici d'un traité à faire, mais seulement à renouveler; car le cardinal de Richelieu en fit un avec la Courlande en 1643, qui fut enrégistré au parlement de Paris en 1647; de sorte qu'en traitant aujourd'hui avec la Courlande, nous pouvons dire nettement & démontrer que nous n'innovons rien.

C'est là, ce me semble, une observation fort importante, qui ne doit pas peu influer sur la résolution à prendre, & sur les formes à donner à la résolution une fois prise.

Les Etats de Courlande désirent ce rapprochement politique des deux pays. Le chambellan de Howen, dont je viens de parler, est un des hommes les plus influens de sa république, & le plus Anti-Russe des Courlandois, parce qu'étant ministre de son pays à la cour de Varsovie, il a été enlevé par ordre de l'Impératrice, & relégué en Sibérie. Son neveu avoit été chargé indirectement, mais formellement de sonder à cet égard le gouvernement de France. Je fais positivement qu'il en a parlé à M. de Vergennes, & que, pour toute réponse, ce ministre lui a dit :

1. Que ce n'étoit pas à lui, ministre des affaires étrangères, de traiter cet objet.
2. Qu'il falloit que le duc de Courlande, conjointement avec les Etats, fît officiellement au Roi la proposition d'un traité de commerce.

Je réponds à cela :

1. Qu'assurément le ministre des affaires étrangères doit en effet se concerter avec celui des finances pour tout traité de commerce; mais qu'il ne me paroît pas ce que soit la une

raison suffisante pour en rejeter l'idée ou pour en repousser la proposition.

2. Qu'il seroit absurde de supposer que la Courlande, ployée sous le sceptre de fer des circonstances actuelles, s'exposât à faire aucune démarche ouverte, avant d'avoir la certitude d'être non-seulement accueillie, mais protégée contre la puissance qui, ayant la force en main & l'habitude de la prendre pour code, s'efforcera de contrecarrer & de prévenir tout ce qui pourroit tendre à donner une constitution solide à la Courlande, & à faire respecter son indépendance politique.

Je ne vois (& c'est ici le second point que je me suis proposé d'établir dans ce mémoire) que le cabinet de Berlin que l'on puisse espérer d'y intéresser.

1. Parce que la situation des Etats Prussiens est telle que la stabilité & la prospérité de la Courlande ne doit pas moins toucher le Roi de Prusse, que si elle étoit une de ses provinces.

2. Parce qu'il ne peut avec sagesse convoiter ce pays, dont la Russie ne lui permettroit jamais une tranquille possession, & qui ne feroit que prolonger les flancs de ses états, déjà beaucoup trop étendus, sans rendre sa puissance ni plus réelle, ni plus compacte.

Ce dernier point se démontre par sa propre énonciation; &, quant à l'avantage que la Prusse retireroit d'une plus grande stabilité de la Courlande, & d'un développement plus énergique de son activité, cela est évident par la seule inspection de la carte. La maison de Brandebourg n'a entre ses possessions & la Russie que ce démembrement de la Pologne, qui forme aujourd'hui une partie de la Lithuanie Prussienne & de la Courlande, dont le Roi de Prusse fera politiquement parlant,



le propriétaire utile , le jour où il en fera le gardien & le protecteur. Or, la Russie n'est nécessairement & incontestablement redoutable en Europe que pour la Prusse à qui elle peut faire du mal , sans en recevoir.

D'un autre côté , on sait qu'entre les Etats Prussiens & la Courlande , il n'y a qu'une très-étroite lisière de la Lithuanie Polonoise ; cette lisière est à peine de cinq ou six lieues. La Prusse y feroit aisément des acquisitions légales & amiables , suffisantes pour que le *Méme* & les canaux qu'on en peut tirer jusqu'aux rivières de Courlande , lui ouvrissent cette branche précieuse de commerce de *transit* , & les ports de la Baltique , dont j'ai déjà parlé.

Je me trompe fort , ou il ne seroit pas difficile de faire entendre au Cabinet de Berlin , qu'au lieu de former des projets ambitieux sur cette république , son véritable intérêt est de se déclarer en quelque sorte pour le représentant des engagements de la Pologne envers la Courlande , stipulés par les *pacta conventa* & les *pacta subjectionis* , lesquels sont détruits par le fait & la nécessité. La Prusse trouvera cent raisons de droit public à alléguer , indépendamment de sa dignité & de sa sûreté. Cette proposition & celle d'accéder à notre traité de commerce avec les Courlandois , ne seroit donc pas une imprudence ; ce seroit peut-être même un assez bon moyen de rassurer la maison de Brandebourg sur notre politique dans le Nord ; & il ne me paroît pas impossible qu'à cette condition le Roi de Prusse appuie à la Cour de Pétersbourg notre déclaration , que nous voulons protéger & ne pas laisser humilier un pays libre , lié à la France par d'anciens traités , & sur lequel nous ne souffrirons l'influence directe & législative d'aucune Cour.

Cette déclaration qu'on adoucira par toutes les formules diplomatiques qu'il est si aisé de trouver, me paroîtroit suffisante en ce moment, surtout si elle étoit concertée avec la Cour de Berlin, pour amortir du moins les projets usurpateurs de la Russie sur la Courlande. Quoiqu'il en soit, ce petit pays, trop peu connu, réclame aussi bien que la Pologne & le Corps Germanique, l'attention sérieuse du Roi de France, qui ne me paroît pas avoir en général d'autre intérêt dans le continent, que celui de maintenir la paix & la sûreté des possessions réciproques.

---

L E T T R E V.

19 juillet 1786.

LE Duc m'accorda hier au matin, avant mon départ, environ trois heures d'audience, ou plutôt m'indiqua lui-même une conférence, sous le prétexte de me remettre des lettres pour Berlin, dont en effet il m'a chargé. Nous reprâmes des affaires générales & de la situation particulière de la Prusse; des doutes qu'il prétend que l'on ne peut pas ne point avoir sur nos intentions & notre système; (Comment lui répondre qu'il est tel désordre de finances avec lequel il est impossible d'avoir un système? de la terreur tous les jours mieux fondée que doit inspirer l'Empereur, qui fait mal le bien, mais qui fait assez de bien pour se donner une grande puissance, dont il a une superbe base, très-désproportionnée à toute autre, la France exceptée; de l'impossibilité de lui trouver un autre contrepois que la sagesse du Cabinet de Versailles; du peu d'espoir que le nouveau régime de la Prusse soit